

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

- 1.1. **Identification du produit**
Dénomination commerciale : VAZOR® K-LARV
Code / version sds: 0/20
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Liquide prête à l'emploi pour le contrôle des larves de moustique
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fabricant / Fournisseur :
KILLGERM FRANCE
14, quai du Commerce
Immeuble le Saphir
69009 Lyon
Tel : +33474061720
info@killgerm.fr
- 1.4. **Numéro de téléphone d'urgence**
n° ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
(INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classé conformément au règlement CLP.
- 2.2. **Éléments d'étiquetage**
Étiquetage selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 Non applicable
Pictogramme de danger Non applicable
Mention d'avertissement Non applicable
Mentions de danger Non applicable
Informations supplémentaires :
EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3. **Autres dangers**
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT.
vPvB : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les ingrédients

- 3.2. **Mélanges**
Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs inoffensifs.
Composants dangereux :

CAS : 68002-96-0 Numéro CE : 614-209-5	Alcools en C14-18, éthoxylés propoxylés Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
CAS : 34590-94-8 EINECS : 252-104-2 N° de l'enreg. : 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol substance avec une limite d'exposition en milieu de travail	≤1%

Informations supplémentaires : Pour la formulation des phrases de danger répertoriées, voir la section 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Informations générales : Veuillez vous reporter aux instructions ci-dessous pour chaque mode d'exposition.

Après inhalation : Fournir de l'air frais et, par précaution, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Nettoyer abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.

Après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction adaptés : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies de plus grande ampleur avec de l'eau pulvérisée.

Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction inappropriés : A notre connaissance, il n'y a pas d'équipements inappropriés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être formés.**5.3. Conseils aux pompiers** Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

Équipement de protection :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

Informations supplémentaires

Éliminer les débris et les eaux d'extinction conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des équipements de protection appropriés. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune instruction spéciale.**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Après le nettoyage assurer une ventilation appropriée.

Absorber les composants liquides avec un matériau liant les liquides.

Éliminer le matériau collecté conformément aux règlements.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les informations pour une manipulation sans risque, voir la Rubrique 7.

Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit, voir Rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer auprès de produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Laver abondamment à l'eau et au savon après application ou en cas de contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Voir la rubrique 6. Voir la rubrique 5.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les magasins et les récipients :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :

Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

Autres informations concernant les conditions de stockage :

Protéger du gel.

Protéger de la chaleur et des rayons solaires directs.

Protéger de l'humidité et de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Liquide prête à l'emploi pour le contrôle des larves de moustique.

Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques : Pas d'autres données; voir la rubrique 7.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
FR	VLEP-8h : 50 ppm ; 308 mg/m ³ TMP n° : 84

Informations réglementaires

FR : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984-2016)

DNEL		
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol		
Oral	Effets systémiques aigus - à long terme	36 mg/kg pc/d (population générale)
Dermique	Effets systémiques aigus - à long terme	121 mg/kg pc/d (population générale) 283 mg/kg pc/d (travailleurs)
Inhalatif	Effets systémiques aigus - à long terme	37,2 mg/m ³ (population générale) 308 mg/m ³ (travailleurs)
PNEC		
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol		
PNEC	19 mg/l (eau douce) 190 mg/l (émissions intermittentes) 1,9 mg/l (eau marine) 4168 mg/l (usine de traitement des eaux usées)	
PNEC	70,2 mg/kg (sédiments (eau douce)) 7,02 mg/kg (sédiments (eau de mer)) 2,74 mg/kg (sol)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Se laver les mains avant chaque pause et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, boire ou renifler pendant le travail.

Protection respiratoire : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

Protection des mains : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

Protection des yeux : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement Voir la rubrique 6.

Mesures de gestion des risques Suivez les instructions ci-dessus.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Aspect :

Forme : Liquide prête à l'emploi

Couleur : Jaune clair

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

pH : 6,04 (1% dans l'eau)

Changement d'état :

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible.

Point d'éclair : Aucune donnée disponible.

Inflamabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.

Température d'inflammation : Aucune donnée disponible.

Température de décomposition : Aucune donnée disponible.

Température d'auto-inflamabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosion :

Inférieure : Aucune donnée disponible.

Supérieure : Aucune donnée disponible.

Propriétés oxydantes : Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.

Densité : Aucune donnée disponible.

Densité relative : 0,855 g/ml

Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.

Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.

Solubilité in / Miscibilité avec

l'eau : Non-miscible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible.

Viscosité :

Dynamique : Aucune donnée disponible.

Cinématique : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 **Réactivité** Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.

10.2 **Stabilité chimique** Stable à température ambiante et si utilisé comme recommandé.

Décomposition thermique / Conditions à éviter : Ne se dégrade pas s'il est utilisé conformément aux instructions.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.

10.4 **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 **Matières incompatibles** :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. En raison du manque d'informations sur les incompatibilités possibles avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas l'utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.6 **Produits de décompositions dangereux** :

Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification :

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

Oral	LD50	>5000 mg/kg pc (rat)
Dermique	LD50	9510 mg/kg pc (lapin)
Inhalatif	LC50/7h (vapeurs)	3,35 mg/l (rat) Aucune mortalité à cette concentration

Effet irritant primaire :

Irritation/corrosion de la peau Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion/irritation oculaires graves Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration Basé sur des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique et / ou terrestre :	
34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	
LC50/48h	2070 mg/l (invertébrés aquatiques)
ErC50/96h	>969 mg/l (algue)
LC50/96h	>1000 mg/l (crustacés) >1000 mg/l (poisson)
LC50/48h (statique)	1919 mg/l (daphnies)
NOEC/22d	>0,5 mg/l (daphnies)
LOEC/22d	>0,5 mg/l (daphnies)

12.2. Persistance et dégradabilité

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol biodégradabilité : 75% (28 jours, (OECD301F ou équivalent).

12.3. Potentiel de bio-accumulation

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

facteur de bioconcentration : BCF=100 Aucun potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage n-octanol/eau : Log Kow = 1,01

12.4. Mobilité dans le sol

34590-94-8 (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

coefficient de partage du carbone organique : Koc = 0,28. Mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de PBT.

vPvB : Le produit ne contient pas des substances qui répondent aux critères de vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères.

Stocker conformément aux réglementations locales.

Emballage non nettoyé :**Recommandation :**

Le récipient vide ne doit pas être dispersé dans l'environnement. Stocker conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG, IATA Classe : Non applicable
- 14.4 **Groupe d'emballage**
ADR, IMDG, IATA : Non applicable
- 14.5 **Dangers pour l'environnement** : Non applicable.
- 14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Non applicable.
- 14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC** : Non applicable.
UN "Model Regulation" : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**
Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses identifiées - ANNEXE : Aucun des ingrédients n'est classé.
Catégorie Seveso Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de la directive Seveso.
LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À L'AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Le produit ne contient aucune substance inscrite à l'annexe XIV.
RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006, ANNEXE XVII
Aucune restriction ne peut être appliquée au mélange ou aux substances contenues dans le mélange.
Règlements nationaux : Aucune information complémentaire n'est disponible.
Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives : Aucune information complémentaire n'est disponible.
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, Article 59 : Aucune.
Règlement (CE) n° 1005/2009 : substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Aucune.
Règlement (CE) n° 850/2004 : polluants organiques persistants : Aucune.
Substances énumérées dans le règlement (CE) n° 649/2012 (PIC) : Aucune.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
Une évaluation de la sécurité chimique conformément au Règlement (CE) No 1907/2006 n'a pas été effectuée pour le mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne permet pas d'établir une relation contractuelle juridiquement valide. Toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation du produit ou de la violation des réglementations en vigueur est refusée.

Phrases concernées

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I du règlement (CE) n. 1272/2008, utilisant des données des composants.

Abréviations et acronymes :

RD50 : Diminution respiratoire, 50 pourcent

LC0 : Concentration létale, 0 pourcent

NOEC : Concentration sans effet observé

IC50 : Concentration inhibitrice, 50 pourcent NOAEL : Dose sans effet nocif observé

EC50 : Concentration efficace, 50 pourcent

EC10 : Concentration efficace, 10 pourcent

LL0 : Charge létale, 0 pourcent

AEL : Limites d'exposition acceptables

LL50 : Charge létale, 50 pourcent

EL0 : Charge effective, 0 pourcent

EL50 : Charge effective, 50 pourcent

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale de transport aérien

GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

DNEL : Dose dérivée sans (REACH)

PNEC : Concentration prévisible sans effet (REACH)

LC50 : Concentration létale, 50 pourcent LD50 : Dose létale, 50 pourcent

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

vPvB : très persistant et très bioaccumulable

Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Sources :

1. Le manuel électronique sur les pesticides version 2.1 (2001)
2. Règlement (CE) 1907/2006 et amendements suivants
3. Règlement (CE) 1272/2008 et amendements suivants
4. Règlement (CE) 2015/830
5. Règlement (CE) 528/2012
6. Règlement (CE) 790/2009 (1° ATP CLP)
7. Règlement (UE) 286/2011 (2° ATP CLP)
8. Règlement (UE) 618/2012 (3° ATP CLP)
9. Règlement (UE) 487/2013 (4° ATP CLP 4)
10. Règlement (UE) 944/2013 (5° ATP CLP 5)
11. Règlement (UE) 605/2014 (6° ATP CLP)
12. Règlement (UE) 2015/1221 (7° ATP CLP)
13. Règlement (UE) 2016/918 (8° ATP CLP)
14. Règlement (UE) 2016/1179 (9° ATP CLP)
15. Règlement (UE) 2017/776 (10° ATP CLP)
16. Règlement (UE) 2018/669 (11° ATP CLP)
17. Règlement (UE) 2019/521 (12° ATP CLP)
18. Règlement (UE) 2018/1480 (13° ATP CLP)
19. Directive 2012/18/UE (Seveso III)
20. Site web de l'ECHA